



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Melun, le 07/07/2022

Communiqué de presse

Covid-19 en Seine-et-Marne : rebond épidémique avant l'été, soyons vigilants et adoptons les bons gestes

Face au rebond épidémique sur l'ensemble du territoire et à l'approche de l'été, l'ARS Île-de-France et la Préfecture de Seine-et-Marne réaffirment l'importance de continuer à respecter les gestes barrières et invitent chacun à se faire vacciner, notamment les personnes de plus de 60 ans, les résidents en EHPAD et en Unités de soins longue durée (ULSD) et les personnes immunodéprimées.

▪ **Les indicateurs épidémiques**

Les indicateurs épidémiques en Seine-et-Marne se dégradent depuis le début du mois de juin, et connaissent en Seine-et-Marne, comme en Île-de-France, une forte tendance à la hausse.

Ainsi, le taux d'incidence au 3 juillet est de 1172 / 100 000 (IDF : 1295 / 100 000) et le taux de positivité est égal à 30,8 (IDF : 26,2).

L'incidence est élevée et en augmentation chez les plus de 65 ans (1109 / 100 000).

Ainsi, 3 220 nouveaux cas confirmés ont été déclarés le 28 juin dernier pour la Seine-et-Marne.

Ces données s'appuient sur les 40 978 tests hebdomadaires réalisés (données au 25 juin 2022).

- **75,4 % de la population dispose d'un schéma vaccinal initial terminé (chiffres du 5 juin).**
- **54,6 % de la population a bénéficié de son rappel, soit 79,4 % de la population éligible.**

▪ **Règles d'isolement**

Cette évolution nous appelle tous à la plus grande vigilance, et à notre engagement collectif pour adopter les bons réflexes en continuant d'appliquer les gestes barrières, pour protéger les personnes fragiles et ralentir la propagation épidémique.

En cas d'apparition des symptômes évocateurs de la COVID-19, il est essentiel de se tester immédiatement (test antigénique ou RT-PCR), indépendamment du statut vaccinal ou d'antécédent d'infection. Les Seine-et-Marnais ont accès à une offre de dépistage en laboratoire d'analyses biomédicales, en pharmacie ou auprès d'un professionnel de santé.

En cas de résultat positif, alerter ses cas contacts et s'isoler immédiatement contribuent à la limitation de la propagation du virus et au freinage de l'épidémie.

▪ Réactivation des gestes barrière

L'intensification de la progression de l'épidémie de Covid-19 conduit à réactiver l'adoption des gestes barrière. Ainsi, le port du masque dès 6 ans, déjà largement conseillé pour les personnes les plus sensibles¹. Il est aussi essentiel de réactiver les mesures de distanciation sociale notamment pour protéger les plus fragiles. Le port du masque, qui est obligatoire au sein des établissements hospitaliers et des EHPAD, est très fortement recommandé dans les endroits clos et particulièrement dans les transports en commun.

Aérer régulièrement les lieux de vie, se laver plus fréquemment les mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique font partie des bons gestes, faciles à mettre en œuvre, qui permettent d'entraver la circulation du virus.

▪ La vaccination

Enfin, la vaccination reste essentielle dans la prévention de la contamination, de la transmission et des formes graves de la maladie. A ce titre, chaque personne doit veiller à disposer d'un schéma vaccinal complet et à jour. Se faire vacciner et notamment faire son deuxième rappel est fortement recommandé pour les personnes de 60 ans et plus, les résidents des EHPAD et USLD et les personnes immunodéprimées, pour relancer l'immunité et garantir le plus haut niveau de protection face au Covid-19 afin d'éviter une forme grave qui pourrait conduire à une hospitalisation ou à un décès.

Le délai entre l'injection et l'acquisition d'une meilleure immunité étant de plusieurs jours, le deuxième rappel effectué maintenant permet de se protéger pour l'été !

Pour en savoir plus :

- Connaître l'offre du département pour accéder à une offre de test ou à la vaccination : sante.fr
- Déclarer ses cas contacts : sur le télé service AMELI : [le site https://declare.ameli.fr/listermescascontacts](https://declare.ameli.fr/listermescascontacts).
- Liste des personnes contacts : https://www.ameli.fr/seine-saint-denis/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-test-positif-au-covid-19#text_113383
- La durée de l'isolement dépend de votre statut vaccinal : <https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-test-positif-au-covid-19>

Contact presse

ARS Île-de-France

Alizée Feauveaux - alinee.feauveaux@ars.sante.fr

Eléonore Duveau – eleonore.duveau@ars.sante.fr

Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77



¹ les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles, pour les personnes symptomatiques, Pour les personnes contacts à risque ; pour les cas confirmés, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement